

Règlement du CONCOURS edding X Pichon « UN POUR TOUS, TOUS POUR LA PLANETE »

Article 1 : Organisateur du Concours

La société edding France SAS, 4 avenue de l'Europe 59223 Roncq, filiale de edding International GMBH , société de droit allemand, basée à Ahrensburg ,Bookkoppel 7, 22926 Ahrensburg en Allemagne.

Edding produit et commercialise des marqueurs et solutions de marquage adaptés aux besoins spécifiques de l'industrie, de l'univers de la bureautique et des établissements scolaires.

Edding se développe également sur des gammes de produits dédiées aux utilisations domestiques (bricolage, jardinage) et aux activités de Loisirs créatifs.

Edding a une forte implication dans le respect de l'environnement notamment avec la gamme de marqueurs Ecoline dont les composants plastiques sont fabriqués avec au moins 90 % de matériau recyclé, dont 83 % à partir de matières plastiques de post-consommation comme des pots de yaourt vides ou des arrosoirs usagés.

Edding France est partenaire de la société Pichon (La société Papèteries Pichon est un acteur majeur de la distribution de fournitures scolaires auprès des écoles maternelles et primaires en France)

Edding France organise un jeu concours du 11 mars 2019 au 28 février 2020 inclus auprès des établissements scolaires clients de la société Papèteries Pichon

Article 2 : Inscription au concours

Les établissements scolaires (écoles maternelles et primaires) qui participent à ce challenge sont obligatoirement clients de la société Pichon (**merci de nous communiquer votre N° de client**)

Les bulletins d'inscription sont à envoyer **jusqu'au 28 juin 2019**

Pour s'inscrire, 3 possibilités :

- 1- Par courrier, en renvoyant le bulletin d'inscription se trouvant dans le catalogue Pichon 2019 aux pages 190/191 avec les mentions et à l'adresse indiquées suivantes : edding France SAS – Concours edding/Pichon - A l'attention du Service marketing– CIT Euraparc- Avenue de l'Europe –59223 Roncq)
- 2- Par e-mail à cette adresse : marketing@edding.fr, en mentionnant « Concours edding/Pichon » dans l'objet. Merci de fournir les données suivantes :

Participez au concours!

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire ci-dessous. *Informations obligatoires.

Vos données

Hier Hauptbereich einfügen

Nom de l'établissement*

Nom et prénom du chef d'établissement*

Adresse de l'établissement*

Code postal*

Ville*

Adresse mail*

Nom et fonction de la personne qui coordonne l'opération*

Téléphone (portable si possible)

Nombre total d'élèves participants*

Nombre et niveau des classes participantes*

N° de client Pichon*

- 3- Par internet, sur le site web www.edding.fr en vous rendant sur cette page et en remplissant le formulaire digital : <https://www.edding.com/fr-fr/eco-line-contest/>

Article 3 : Participants du concours

- Le concours est ouvert à toutes les classes de maternelle et de primaire de France (métropole, Corse et DOM- TOM), issues d'établissement qui achètent leurs fournitures scolaires chez la société Papèteries Pichon
- Un établissement scolaire peut faire participer plusieurs classes
- 1 projet par classe
- Ce concours se déroulera par équipe (classe) avec l'aide d'un enseignant

Article 4 : Principe du concours

L'objectif est de faire prendre conscience aux écoliers que l'on peut faire de belles choses à partir d'objets usagés. Ce concours est aussi destiné à stimuler la créativité des enfants. Donc ne vous limitez pas dans les idées !

Le principe du concours est de créer un objet « écologique » à partir de matériaux recyclés, utilisés au sein de l'école ou dans la vie domestique...le choix est libre !

L'objet produit doit **être utile** pour la classe ou l'école, quelques exemples :

Un meuble pour ranger du matériel dans la classe

Un support pour communiquer

Un objet pour animer et amuser les élèves

Article 5 : Consignes de réalisation

Le support de présentation contiendra :

- 5 prises de vue de l'objet (ou plus si nécessaire)
- Un document écrit qui relatara la réflexion collective qui a mené à la réalisation de cet objet .
Racontez-nous une histoire !
Pour vous guider, voici quelques questions auxquelles vous pouvez répondre
Quels sont les matériaux utilisés ? quel est l'objet créé, à quoi sert-il ? pourquoi avoir fait cet objet ? où cette création est -elle placée dans l'école ?
- Une photo de l'équipe devant un support (type tableau blanc) ou portant un support (carton, papier) qui mentionne le nom de l'établissement et la classe. Cela vous donnera l'occasion d'utiliser nos marqueurs edding 21 (spécial Tableau blanc) et edding 28 (tout support)

Article 6 : Calendrier du concours

- Période inscription jusqu'au 28 juin 2019
- Nous accuserons réception de votre participation en vous envoyant un e-mail de confirmation. Vous recevrez dans les plus brefs délais un lot de marqueurs edding Ecoline (edding 21 et edding 28)
- Les projets sont à remettre au plus tard le 28 février 2020
- Les résultats seront communiqués directement auprès des gagnants le 16 mars 2020

Le non-respect du calendrier sera un motif de disqualification de l'équipe

Article 7 : Composition du Jury

Une équipe issue de edding France :

- 2 personnes Responsables du marketing
- 1 personne Responsable commercial

et une personne Responsable Achat et Marketing de l'offre de la société Papèteries Pichon seront consultées pour choisir le meilleur projet .

Article 8 : Evaluation de la création

Les critères suivants sont retenus pour établir une grille de notation :

- Choix des matériaux recyclés
- Utilité de l'objet (pertinence par rapport à un besoin dans l'école)
- Créativité, originalité
- Complexité de réalisation du projet
- Respect des consignes données dans l'Art. 5

Pour chaque critère d'évaluation, la note donnée variera de 1 à 5 (1= peu satisfaisant, 2=moyennement satisfaisant, 3= satisfaisant, 4=très satisfaisant 5= excellent). La somme des notes donnera la note finale.

Article 9 : Prix du concours

3 projets seront récompensés :

Gagnant n°1 : recevra une dotation d'un montant de 3000€ pour partir en Classe Verte (libre choix de l'enseignement)

Gagnant n°2 : recevra un lot de marqueurs et feutres edding d'une valeur de 200€

Gagnant n°3 : recevra un lot de marqueurs et feutres edding d'une valeur de 100€

Les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou leur remplacement pour quelque cause que ce soit

Article 10 : Accès au règlement

Le présent règlement a été déposé chez Maître Millois Jean-Charles, Huissier de Justice à Tourcoing. Qui sera informé des modifications éventuelles.

Il est disponible gratuitement en cliquant sur le lien présent sur le site internet www.edding.fr

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à EDDING CONCOURS « UN POUR TOUS, TOUS POUR LA PLANETE » - 4 avenue de l'Europe 59223 Roncq. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire ou RIP, ou RICE).

Article 11 : Conditions de participation et responsabilité

10.1 - Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucune contestation s'y rapportant ne peut être admise. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les organisateurs, dont les décisions seront sans appel.

10.2 - Les organisateurs ne peuvent encourir une quelconque responsabilité s'ils étaient amenés à annuler le concours en cas de force majeure (notamment en cas de participation insuffisante) et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

10.3 - En cas d'accident survenu dans le cadre de la réalisation du projet ou celui de la récompense, la responsabilité relève du chef d'établissement du collège et de la responsabilité civile des élèves.

Article 12 : Accords de diffusion des noms et photos des classes participantes

Les organisateurs pourront, éventuellement diffuser le nom et la photographie des classes participantes, à des fins publicitaires, promotionnelles, en ayant obtenu, au préalable, l'accord des dits participants, conformément à la législation en vigueur. Ces accords devront être envoyés au même moment que le support de présentation, soit au plus tard le 29 février 2020.

Cette utilisation ne pourra se faire au-delà de deux années à partir de l'octroi du gain.

Article 13 : Protection des Données Personnelles

Les données personnelles susceptibles d'être recueillies dans le cadre du concours font l'objet d'un traitement dont le responsable est EDDING France SAS, CIT EURAPARC - 4 avenue de l'Europe 59223 Roncq

Ce traitement a pour finalité la diffusion des résultats, l'organisation de l'envoi des récompenses et la distribution des lots

L'intérêt légitime du responsable constitue la base légale du traitement.

Les données personnelles sont réservées à l'usage exclusif d'EDDING France

Les données personnelles collectées et traitées dans ce contexte seront conservées pendant toute la durée nécessaire à l'atteinte de la finalité précitée.

Elles pourront également être conservées par le responsable du traitement afin de respecter ses obligations légales. Le responsable du traitement met en oeuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données personnelles et, notamment, pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation,

SELARL MILLOIS SPATARI CORNELIO

d'opposition pour motif légitime et du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après son décès.

Ces droits devront être exercés auprès de EDDING France à l'adresse suivante : CIT EURAPARC - 4 avenue de l'Europe 59223 Roncq.

Le titulaire des données personnelles peut également adresser une réclamation à la CNIL si nécessaire.

EDDING FRANCE ne transfère des données personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen que lorsque des mesures adéquates sont mises en œuvre telles que prévues aux articles 44 et suivant du Règlement (UE) 2016/679.

